

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 12 octobre 2012 portant nomination à la commission consultative sur le statut de déchet

NOR: DEVP1238089A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu le code de l'environnement, notamment son article D. 541-6-2,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés membres de la commission consultative sur le statut de déchet :

- 1º Représentants du ministre chargé de l'environnement :
- Le directeur général de la prévention des risques ou son représentant.
- Le directeur général de l'énergie et du climat ou son représentant.
- 2° Représentant du ministre chargé des douanes :
- Le directeur général des douanes et des droits indirects ou son représentant.
- 3° Représentant du ministre chargé de l'industrie :
- Le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services ou son représentant.
- 4° Représentants des intérêts des professionnels:

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jean-Philippe Carpentier	Igor Bilimoff
Yves Coppin	François de Tarragon
Nicolas Humez	Hugues Levasseur
Isabelle Martin	Isabelle Conche
Michel Quatrevalet	Sonia Benacquista
Sébastien Sureau	Éric Semel

5° Représentants d'associations agréées de protection de l'environnement ou d'associations nationales de consommateurs et d'usagers :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jacky Bonnemains	Charlotte Nithart
Franck Noulin	Pénélope Vincent-Sweet



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



6º Personne chargée des contrôles des installations mentionnées aux articles L. 214-1 ou L. 511-1:

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Pierre-Edouard Gille	Guillaume Bailly

7° Personnalités choisies en raison de leur compétence en matière de déchets : Vincent Colard. Laurent Grinfogel.

Pierre Hennebert.

Henri Legrand.

Sylviane Oberlé.

Marie-Léonie Vergnerie.

Article 2

Henri Legrand est nommé président de la commission consultative sur le statut de déchet.

Article 3

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Fait le 12 octobre 2012.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de la prévention des risques, L. MICHEL